

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 002-555/08/BC

■ Approbation d'un accord cadre de coopération technique entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le pôle de compétitivité Monastir-El Fejja (TUNISIE)

DDEAIAG 08/1665/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Après de nombreux échanges entre les deux pôles, Monastir-El Fejja en Tunisie et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (Technopôle de Château-Gombert) concrétisés par :

- les Rencontres d'Affaires annuelles « e-3M » à Tunis,
- le colloque MEDINNOV organisé en 2005 et 2007 sur le Technopôle de Château-Gombert et le lancement du Réseau Medinnov en 2005 à Marseille,
- les Criées des start-up organisées à Tunis.

Les deux structures ont souhaité renforcer leurs liens dans le domaine de l'innovation et des Technopôles par la signature d'une convention de coopération et d'assistance technique entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Pôle de compétitivité Monastir-El Fejja.

Cet accord cadre de coopération porte notamment sur les domaines suivants :

1. Le développement économique et les services liés à l'innovation et au transfert de technologies (création d'entreprises innovantes, transfert de technologie, promotion économique, partenariat interentreprises...).

Actions pour le développement de la création d'entreprises, de partenariats inter-entreprises et de la promotion économique dans le domaine de l'innovation :

Formation aux outils d'accompagnement de porteurs, transfert de procédures de qualité, émergence de flux de créations d'entreprises et ancrage sur le territoire local, organisation de rencontres d'affaires à Tunis et à Marseille pour soutenir les PME qui souhaitent s'internationaliser, organisation de MEDINNOV avec la réflexion autour du réseau méditerranéen de l'innovation.

Marseille Innovation partenaire pour la création et le développement d'entreprises innovantes de Marseille Provence Métropole et du Technopôle de Marseille Provence à Château-Gombert sera l'opérateur de ce domaine en liaison avec le Pôle de Compétitivité Monastir-El Fejja.

2. Echanges de savoir-faire

- Mise en place d'échanges autour des Pôles de Compétitivité.
- Echanges de savoir-faire en matière de gestion d'hôtels technologiques dédiés aux entreprises de technologie.
- Echanges de savoir-faire en matière d'identification, de gestion, suivi et évaluation de projet.
- Echanges de savoir-faire en matière d'outils de communication.
- Assistance du pôle pour la mise en place d'une structure de veille en intelligence économique.

3. L'insertion de leurs communautés respectives dans le cadre d'échanges de groupes et de stagiaires afin de développer la connaissance et l'échange d'expériences : le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, membre et administrateur de RETIS (réseau des CEEI, incubateurs, technopôles français), assurera le lien entre le Pôle de Compétitivité Monastir-El Fejja et RETIS.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC portant délégations du Conseil au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la coopération euroméditerranéenne dans le domaine des Technopôles et de l'innovation.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'accord cadre de coopération technique entre le Pôle de compétitivité Monastir-El Fejja (Tunisie) et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son Représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les modalités d'application de cette convention cadre de coopération.

Le Vice-Président Délégué
aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Le Président Délégué de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI